Jogging Club Borderouge

BULLETIN D'ADHESION
Saison 2014 – 2015
Contact : jogging.club.borderouge@gmail.com
Jean Claude CHAUVETTE 06.51.14.13.61
5, rue Sainte Nathalie – Appt 36 – 31200 Toulouse

Photo

Nom : …… Prénom : ……

Adresse : ……

Code postal : …… Ville : ……

Date de naissance : ……/……/…… Sexe : Féminin ☐ Masculin ☐

Téléphone : …… Portable : ……

E-mail (pour informations internes) : ……

Personne à contacter en cas d'urgence

Nom : …… Prénom : ……

Téléphone : …… Portable : ……

Votre dossier doit comporter :

- Le bulletin d'adhésion dûment renseigné et signé,
- L'autorisation parentale, ci-dessous, signée par le représentant légal, pour les personnes mineures
- L'attestation d'assurance personnelle responsabilité civile, ci-dessous, signée
- Le certificat médical autorisant la pratique de la course à pied portant sur la période 09/2014 à 08/2015
- Le règlement de la cotisation au titre de la saison 2014/2015, en espèces ou chèque à l'ordre de Jogging Club Borderouge

Tout dossier incomplet ou non rempli en totalité sera refusé

Autorisation des parents pour les enfants mineurs

Je soussigné(e)…… autorise l'enfant……
à suivre les cours au sein de l'association.

Signature, précédée de la mention lu et approuvé

Date : ……/……/……

Assurance personnelle responsabilité civile

Je soussigné(e)…… atteste être couvert(e) par une assurance responsabilité civile pour l'année 2014-2015.

Signature, précédée de la mention lu et approuvé

Date : ……/……/……

M. Jean-Claude CHAUVETTE se réserve le droit d'annuler le cours, en cas d'indisponibilité ou de mauvaises conditions météorologiques.

☞

Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres que les statuts de l'association. Nul ne pourra s'y soustraire puisque implicitement accepté lors de l'adhésion.

Article 1 : **l'adhésion morale**

L'adhésion au Jogging Club de Borderouge, association à but non lucratif, est incompatible avec la recherche d'intérêts matériel ou financier. Les membres adhérents doivent être à jour de leur cotisation. Ils doivent, en outre, avoir un comportement conforme avec l'éthique de l'association et irréprochable vis-à-vis du lieu d'entraînement, du matériel, du dirigeant de l'association ainsi qu'à l'extérieur.

Article 2 : **l'adhésion sportive**

Chaque membre adhérent est tenu de participer au mieux de ses possibilités aux programmes d'entraînements proposés.

Article 3 : La Tenue Vestimentaire

Si les comptes le permettent, l'Association pourra proposer aux adhérents un tee-shirt ou autre aux couleurs du club.
Taille souhaitée ☐ XS ☐ S ☐ M ☐ L ☐ XL

Article 4 - Devenir adhérent

Documents nécessaires à l'adhésion de l'association :

- le formulaire d'inscription,
- 1 photo d'identité
- l'autorisation parentale, ci-dessous, signée par le représentant légal, pour les personnes mineures
- l'attestation d'assurance personnelle responsabilité civile, ci-dessous, signée ;
- 1 certificat médical de «non contre indication à la pratique de la course à pied» couvrant la durée de la saison
- 1 chèque ou espèces du montant de la cotisation de l'Association

Article 5 : **Les cotisations**

Pour la saison 2014/2015, les cotisations sont les suivantes :

- 70 € pour 1 personne
- 50 € par personne pour 2 inscriptions simultanées (couple, parent/enfant, frère(s)et/ou sœur(s))

L'engagement est annuel. Aucun remboursement ne sera effectué

Article 6 - Encadrement des mineurs

Tout mineur reste sous la totale responsabilité du ou des parents ou représentant légal en dehors des horaires d'entraînement. Il est demandé aux parents de vérifier la présence de l'animateur en début de séance.

Dans cet esprit, l'absence d'un animateur ou professeur nécessitant l'annulation ponctuelle de l'activité dégage l'Association de toute responsabilité pendant le temps initialement prévu de l'activité.

Article 7 – Assurance et responsabilités :

L' Association a contracté une assurance pour les membres qui se sont acquittés des droits d'inscription aux activités. La responsabilité prise en compte s'arrête au cadre strict de l'activité effectivement dispensée.

Par ailleurs, l'assurance et les responsabilités prises en compte sont détaillées dans les conditions générales du contrat, dont un exemplaire est consultable par les membres sur simple demande. Les membres doivent être individuellement couverts par une responsabilité civile (ou par celle du représentant légal pour un enfant mineur), ce dont chaque membre devra attester sur le bulletin d'inscription.

Article 8 – Déroulé de l'entraînement

L'entraîneur pourra être amené à faire différents groupes de niveaux en fonction du nombre d'inscrits (débutants, moyens, confirmés,…).

Les entraînements, d'une durée moyenne de 2 h 00, sont les lundi et vendredi, à partir de 19 h et le mercredi à partir de 18 h 30.

Date : ……../……/…… Signature, précédée de la mention lu et approuvé